

Rougemont – Le – Château, le 17 février 2022

Comité syndical du 24 février 2022

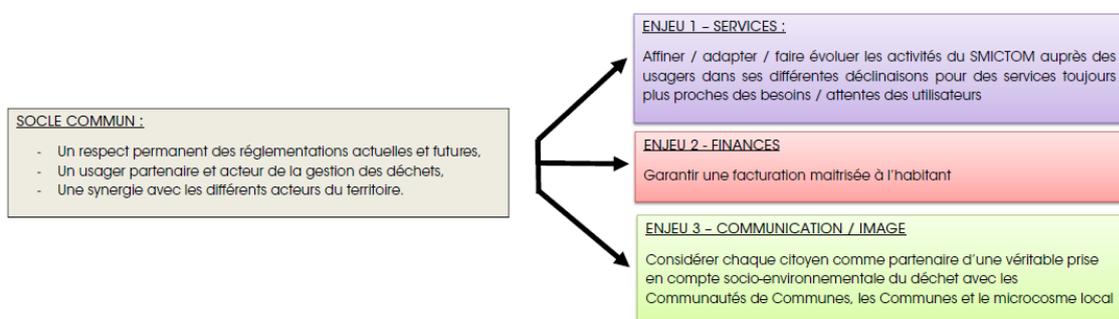
Rapport d'orientation budgétaire 2022

Préambule

L'ensemble des actions et des investissements proposé dans le présent Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 s'inscrit pleinement dans le plan de mandature 2020-2026.

Un service efficient respectueux de notre environnement POUR TOUS & PAR TOUS

Un socle commun, 3 enjeux



En harmonie avec notre amie l'Abeille !



Le débat sur le budget prévisionnel 2022 a déjà eu lieu sans être formalisé sous la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), au moment de la construction de l'appel de fonds 2022 voté le 25 novembre 2021.

I - Contexte réglementaire

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, d'un débat relatif aux orientations budgétaires.

Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette et la gestion des ressources humaines (effectifs, dépenses de personnel, évolution prévisionnelle de la structure des effectifs).

L'ensemble de ces informations fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'aux communes membres.

II. Eléments contextuels du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

La crise sanitaire s'est maintenue au cours de l'année 2021.

Des lueurs sont apparues ici et là avec une reprise économique dans certains secteurs comme ce fut le cas pour le recyclage.

Les cours de reprise des matières premières recyclées ont connu un sursaut, notamment le plastique en raison de la hausse assez spectaculaire du prix du pétrole.

Si les recettes ont été plus importantes que prévues grâce à cette embellie, il convient de rester prudent. Au cours du dernier trimestre 2021, certains indicateurs repartaient à la baisse (cartons, aciers...).

Parallèlement, la hausse de la production des déchets ménagers et assimilés constatées en 2020, s'est plus que confirmée en 2021 avec une moyenne de 45 kg / an / habitant. Les tonnages déposés en déchèteries y sont pour beaucoup. Ce constat est partagé par de nombreuses collectivités : hausse liée à un report de tonnes de 2020 ? des travaux d'aménagement plus nombreux ? le retour du bricolage ?

Malgré cela, le SMICTOM a maintenu les services auprès de la population de la manière la plus qualitative que possible. Nos performances en tri sélectif ont été également maintenues grâce aux nombreuses actions mises en place et à la digitalisation d'une partie de la sensibilisation à la population.

Pour 2022, les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement reprennent les éléments présentés en comité syndical du 25 novembre 2021 lors de la validation de l'appel de fonds aux communautés de communes adhérentes.

Le ROB prend donc en compte notamment les sujets suivants :

- Les incertitudes sur les reprises des matières recyclées,
- La très forte augmentation des indices de révision des marchés publics au 1^{er} janvier 2022 en lien avec les hausses de l'énergie et de la main d'œuvre,
- Le programme de travaux et d'acquisition en lien avec la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2023,
- Le déplacement de l'activité de COVED d'Etueffont à l'ancien quai de transfert nécessitant de nombreux aménagements et travaux,
- Les études sur la création potentielle d'une déchèterie sur le côté alsacien.

Les investissements 2022 en lien avec les biodéchets, ainsi que les études en lien avec la construction d'une déchèterie sur le côté alsacien seront **réalisées sur les fonds propres du SMICTOM sans répercussion sur l'appel de fonds 2022 pour les CC et donc les habitants** grâce à la bonne gestion de ces dernières années.

Par ailleurs, le sujet de la saturation du SERTRID et de la venue de Pays Montbéliard Agglomération reste d'actualité avec de très fortes inquiétudes. Les décisions qui pourraient être prises auront un impact sur les futurs budgets du SMICTOM ZSV et donc sur les factures des habitants.

Le budget prévisionnel 2022 se doit d'être prudentiel tout en poursuivant nos actions de sensibilisation à la prévention de la production des déchets et de tri.

III – Rappel des orientations prises pour l’appel de fonds 2022 (vote du 25 novembre 2021)

Régularisation aux Comcom sur l’appel de fonds 2021 :

Récapitulatif appel de fonds 2021

	Appel fonds 2021	Réglé 2021	Appel de fonds réels 2021 (avec réglé)	Montant facturé par les CC aux usagers en 2021	Bilan 2021
CCRC	1 348 299.60 €	-8 862.85 €	1 339 436.75 €	1 392 879.17 €	53 442.42 €
CCD	1 426 865.85 €	-2 193.25 €	1 424 672.60 €	1 481 829.23 €	57 156.63 €
CC Vosges Sud	1 812 616.75 €	14 936.55 €	1 827 553.30 €	1 897 639.32 €	70 086.02 €
TOTAUX	4 587 782.20 €	3 880.45 €	4 591 662.65 €	4 772 347.72 €	180 685.07 €

Soit un gain de l’ordre de 4.57 euros / habitant en plus par rapport à nos coûts smictom facturés aux CC

Appel de fonds 2022:

- **Dépenses**

	Révision Collecte	1.066	1.074	1.108
	Révision Tri	1.077	1.082	1.093
BUDGET 2021 / prévisionnel 2022				
	Budget prévisionnel 2021	Budget 2021 réalisé proratisé sur 12 mois	Budget 2022 proposé	
	TTC	TTC	TTC	
DEPENSES				
Ordures ménagères				
SOUS TOTAL	843 364.97	849 694.16	953 015.65	
Tri sélectif				
SOUS TOTAL	1 381 730.98	1 369 419.41	1 421 023.15	
SERTRID				
SOUS TOTAL	1 590 365.20	1 548 934.21	1 536 713.62	
Déchèteries (traitement/transport)				
SOUS TOTAL	811 479.63	828 112.20	853 173.81	
DIVERS				
SOUS TOTAL	63 090.00	69 205.39	62 361.04	
REDEVANCE INCITATIVE				
SOUS TOTAL	15 000.00	34 669.92	15 000.00	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
SOUS TOTAL	963 000.00	968 000.00	963 000.00	
TOTAL DEPENSES	5 668 030.77	5 668 035.30	5 804 287.26	

Concernant les frais de fonctionnement au global, les membres de l’exécutif ont décidé de maintenir, pour 2022, ceux-ci à 963 000 euros soit un montant identique depuis 2019.

A l’identique des années précédentes, les formules de révision des marchés publics (collecte et tri) connaissent une forte hausse augmentant de facto nos dépenses.

D’autres points sujets viennent impacter le budget 2022 :

- SERTRID :
 - passage de la tonne à 80 € HT au lieu de 74, mais tgap à 12 €HT au lieu de 18 € ce qui amène à l’équilibre, mais le coût reste incertain car en lien avec les performances énergétiques du SERTRID qui peuvent varier,

- Incertitude sur le maintien des coûts au SERTRID dans les années à venir en lien avec les vides de four qui impacteront directement les habitants,
- Augmentation de l'assurance statutaire de l'ordre de 20 % votée par le CDG 90 et ayant un impact direct sur le SMICTOM
- Des recrutements nécessaires pour répondre à la charge de travail, aux remplacements à faire d'urgence et diverses tâches (1 poste + 2 services civiques + apprentie).
- Les investissements 2022 en lien avec les biodéchets, ainsi que les études en lien avec la construction d'une déchèterie sur le côté alsacien seront **réalisées sur les fonds propres du SMICTOM sans répercussion sur l'appel de fonds 2022 pour les CC et donc les habitants** grâce à la bonne gestion de ces dernières années. De la communication est toutefois à prévoir sur ce point auprès des élus et des habitants,
- Environ 63 000 € d'amortissement en moins en 2022 suite à la fin amortissement des bacs ri achetés en 2011,
- Non renouvellement des conventions sur le suivi de la décharge avec l'Université, car allégement refusée par la DREAL et c'était l'une des conditions d'une potentielle poursuite du partenariat, soit une non dépense de l'ordre de 15 000 €/ an,
- Renouvellement de l'opération de vente des composteurs au 1/3 du prix pour les habitants mais avec la proposition que le Smictom prenne le 1/3 à charge des ComCom à son compte tout en maintenant le partenariat avec les ComCom,
- Maintien de la ligne de 15 000 € pour subventionner à hauteur de 5000 euros, par ComCom, 1 projet en lien avec la gestion des déchets sur une commune (PAV verre enterré, projet pilote de tri en espace public...).

En raison de ces différents aléas, pour des tonnages prévisionnels identiques à 2021, les dépenses prévisionnelles augmentent d'environ 136 000 € (principalement en lien avec les indices marchés et l'avenant complémentaire COVID).

- **Recettes**

BUDGET 2021 / prévisionnel 2022			
	Budget prévisionnel 2021	Budget 2021 réalisé proratisé sur 12 mois	Budget 2022 proposé
	TTC	TTC	TTC
RECETTES			
Participation des COM COM	4 587 782.20	4 587 782.20	
Régularisation appel fonds (année précédente)	-59 160.35	-59 160.35	3 880.45
SOUS TOTAL	4 528 621.85	4 528 621.85	3 880.45
Recettes diverses			
SOUS TOTAL	58 956.22	117 241.21	44 258.93
Soutiens Eco-organismes / vente matériaux			
SOUS TOTAL	909 284.30	1 080 186.09	911 251.36
Reprise sur non dépense 2021 et résultat des efforts de tri des habitants sur l'année 2021			
	164 429.10	164 429.10	222 442.96
SOUS TOTAL	164 429.10	164 429.10	222 442.96
TOTAL RECETTES	5 661 291.47	5 890 478.26	1 181 833.70
DIFFERENCE (recettes-dépenses)	-6 739.30	222 442.96	-4 622 453.56

Même si l'année 2021 a apporté de bonnes nouvelles au niveau des coûts de rachats des matières premières secondaires, il convient d'être prudent pour 2022. Ainsi, seuls les seuils planchers sont pris en compte.

Pour les soutiens des éco-organismes, les soutiens devraient se maintenir.

Conclusion :

Au final, avec la reprise des non dépenses 2021 / résultat des efforts de tri des habitants et des actions smictom d'un montant de 222 442,96 €, le montant de l'appel de fonds 2022 auprès des 3 CC serait de 4 622 453.56 €.

En appliquant la grille tarifaire de 2021 et sans modifier le seuil des levées prises pour les calculs, le montant à percevoir auprès des CC seraient de 4 623 424,40 €.

TARIFS 22 pour appel de fonds aux CC

Bacs en place au 20 septembre 2021

	120L(1)	120L	180L	240L	360L	770L	TOTAL
TOTAUX	4962	6719	4629	963	229	277	17779

TARIFS POUR APPEL DE FONDS 2022 sans modification par rapport à 2021

	120L(1)	120L	180L	240L	360L	770L
Usager	101.75	101.75	101.75	101.75	101.75	101.75
Volume	16.15	77.5	98	132	255	620
Part variable	4.55	4.9	6.5	7.55	9.6	20
Nb levées prise en cpte	12	12	12	15	28	37

MONTANT PERCUS 2022 (nombre de levées variable suivant la taille de bac)

	120L(1pers)	120L	180L	240L	360L	770L	TOTAUX
Part usager	1 809 013.25						1 809 013.25
Part volume	80 136.30	520 722.50	453 642.00	127 116.00	58 395.00	171 740.00	1 411 751.80
Part variable	270 925.20	395 077.20	361 062.00	109 059.75	61 555.20	204 980.00	1 402 659.35

Nb levées prise en cpte	12	12	12	15	28	37
	12	12	12	15	28	37

MONTANT TOTAL	4 623 424.40
---------------	--------------

Aussi, par rapport à notre besoin, l'appel de fonds sera recouvré sans modification de la grille tarifaire du SMICTOM ZSV applicable pour 2022.

Sur la base de ces éléments, l'appel de fonds 2022 a été voté le 25 novembre 2022 tel que décrit ci-après :

	Appel fonds 2021	Réglé 2021	Appel de fonds réels 2021 (avec réglé)	Montant facturé par les CC aux usagers en 2021
CCRC	1 348 299,60 €	-8 862,85 €	1 339 436,75 €	1 392 879,17 €
CCD	1 426 865,85 €	-2 193,25 €	1 424 672,60 €	1 481 829,23 €
CC Vosges Sud	1 812 616,75 €	14 936,55 €	1 827 553,30 €	1 897 639,32 €
TOTAUX	4 587 782,20 €	3 880,45 €	4 591 662,65 €	4 772 347,72 €

	Appel fonds 2021	Appel fonds 2022	Différence 2021/2022
CCRC	1 348 299,60 €	1 361 458,80 €	13 159,20 €
CCD	1 426 865,85 €	1 430 248,00 €	3 382,15 €
CC Vosges Sud	1 812 616,75 €	1 831 717,60 €	19 100,85 €
TOTAUX	4 587 782,20 €	4 623 424,40 €	35 642,20 €

IV. Les orientations budgétaires

Les projections pour 2022 sont des estimations qui seront à consolider pour le vote du budget 2022.

4.1 Les dépenses de fonctionnement hors biodéchets

Les prévisions budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement du SMICTOM se rapportent :

- à la gestion courante du Syndicat et de ses ressources humaines,
- aux contrats de prestations de services et de traitement des déchets,
- au fonds de roulement nécessaire afin d'éviter les lignes de trésorerie.

➤ Gestion courante du Syndicat et de ses ressources humaines

Les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion courante du SMICTOM et de ses ressources humaines se décomposent de la façon suivante :

- salariés en place titulaires, stagiaires et contractuels,
- actions en lien avec la prévention,
- gestion de l'ancienne décharge et garantie financière,
- la gestion courante des installations appartenant au SMICTOM (maintenance, réparations, fluides...),
- la poursuite des actions à destination des communes (fonds pneus, soutien aux opérations de nettoyage de la nature, fonds de soutien pour les catastrophes naturelles, newsletter, ouverture adaptée des installations, financement pour la location d'un broyeur à végétaux...),
- la communication.

L'année 2022 sera principalement consacrée à la mise en œuvre du plan de généralisation du tri à la source des biodéchets qui a fait l'objet d'un vote lors du comité syndical du 25 novembre 2021 avec passage en C.05 de la fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et du transfert des activités de Coved de notre bâtiment d'Etueffont vers l'ancien quai de transfert sis sur les communes d'Anjoutey / Romagny-Sous-Rougemont..

En parallèle, les actions suivantes seront poursuivies ou mises en œuvre :

- Mise en place d'une 3^{ème} de gratuité dédiée au bricolage,
- La poursuite des campagnes de communication en porte-porte pour le tri avec capitalisation sur les fiches reçues suite au contrôle des sacs de tri et en impliquant les CC et les communes,
- Poursuite animations préventions « classiques »,
- L'uniformisation des tarifs sera finalisée pour le 1^{er} janvier 2023,

- Refonte des règlements de facturation et de collecte pour les rendre cohérents avec la collecte des biodéchets.

➤ Contrats de prestations de services et de traitement des déchets

Les dépenses de fonctionnement en lien avec les prestations de services et de traitement des déchets se décomposent de la façon suivante :

- marché de collecte des OMr, de collecte et tri du sélectif et de gestion des services de déchèteries fixes et mobiles attribué à la société Coved,
- marché de tri des recyclables avec COVED
- traitement des Omr, encombrants et des déchets verts,
- marché d'achat des sacs de tri et achat de bacs.

Les dépenses de fonctionnement inscrites dans l'appel de fonds 2022 se présentent donc de la façon suivante :

	Révision Collecte	1.066	1.074	1.108
	Révision Tri	1.077	1.082	1.093
BUDGET 2021 / prévisionnel 2022				
	Budget prévisionnel 2021	Budget 2021 réalisé proratisé sur 12 mois	Budget 2022 proposé	
	TTC	TTC	TTC	
DEPENSES				
Ordures ménagères				
SOUS TOTAL	843 364.97	849 694.16	953 015.65	
Tri sélectif				
SOUS TOTAL	1 381 730.98	1 369 419.41	1 421 023.15	
SERTRID				
SOUS TOTAL	1 590 365.20	1 548 934.21	1 536 713.62	
Déchèteries (traitement/transport)				
SOUS TOTAL	811 479.63	828 112.20	853 173.81	
DIVERS				
SOUS TOTAL	63 090.00	69 205.39	62 361.04	
REDEVANCE INCITATIVE				
SOUS TOTAL	15 000.00	34 669.92	15 000.00	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
SOUS TOTAL	963 000.00	968 000.00	963 000.00	
TOTAL DEPENSES	5 668 030.77	5 668 035.30	5 804 287.26	

➤ Fonds de roulement

En complément des dépenses détaillées ci-avant, afin d'assurer la gestion courante et quotidienne du syndicat, il est nécessaire d'avoir un fonds de roulement de l'ordre de 1,1 millions d'euros. Ce fonds de roulement évite le recours à des lignes de trésorerie qui pourraient être coûteuses pour le syndicat et donc les usagers.

En effet, dans l'attente de l'acquittement des appels de fonds trimestriels par les Communautés de Communes et des versements des soutiens financiers par les éco-organismes de plus en plus long, les factures mensuelles sont acquittées sur le fonds de roulement du SMICTOM.

L'évolution du solde dépenses / recettes de fonctionnement du SMICTOM montre que, sans la présence du fonds de roulement, les comptes du SMICTOM seraient déficitaires chaque mois (sauf octobre et décembre) avec un pic de déficit d'environ d'1.1 million en cours d'année.

4.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées des contributions des Communautés de Communes, des soutiens des éco-organismes, des ventes des matières recyclées ainsi que la facturation de divers services.

- Les appels de fonds aux Communautés de Communes représentent la principale source de recettes du SMICTOM.

Pour 2022, l'appel de fonds, voté le 25 novembre 2022, est le suivant :

	Appels de Fonds 2022
CCRC	1 361 458,80 €
CCD	1 430 248,00 €
CC Vosges du Sud	1 831 717,60 €
TOTAL	4 623 424,40 €

Malgré les augmentations des tonnages en 2021, grâce à la gestion rigoureuse des dépenses / recettes, grâce au report des non dépenses 2021 de près de 222 500 euros, le SMICTOM a été en mesure de proposer un appel de fonds 2022 sans augmentation aux Communautés de Communes tout en maintenant des disponibilités de trésorerie pour les projets futurs.

- Les recettes en lien avec la vente des matières sont prudentielles car les cours des matières premières secondaires sont de plus en plus incertains pour l'ensemble des produits.
- CITEO est le principal éco-organisme. Il soutient les tonnes triées et recyclées d'emballages ménagers. Pour 2022, les recettes devraient rester proches de celles des exercices précédents pour un montant d'environ 690 000 euros. Si la consigne venait à être votée et / ou si les bornes de récupération des bouteilles plastiques se multiplient au niveau des surfaces alimentaires, les recettes pourraient baisser puisqu'elles sont proportionnelles aux matériaux recyclés

Pour les autres éco-organismes, les financements devraient se maintenir.

- De la refacturation des prestations (location de bennes aux communes, serrures, sacs prépayés, passage des professionnels en déchèteries...).

Les recettes de fonctionnement se présentent donc de la façon suivante :

BUDGET 2021 / prévisionnel 2022			
	Budget prévisionnel 2021	Budget 2021 réalisé proratisé sur 12 mois	Budget 2022 proposé
	TTC	TTC	TTC
RECETTES			
Participation des COM.COM	4 587 782.20	4 587 782.20	
Régularisation appel fonds (année précédente)	-59 160.35	-59 160.35	3 880.45
SOUS TOTAL	4 528 621.85	4 528 621.85	3 880.45
Recettes diverses			
SOUS TOTAL	58 956.22	117 241.21	44 258.93
Soutiens Eco-organismes / vente matériaux			
SOUS TOTAL	909 284.30	1 080 186.09	911 251.36
Reprise sur non dépense 2021 et résultat des efforts de tri des habitants sur l'année 2021			
	164 429.10	164 429.10	222 442.96
SOUS TOTAL	164 429.10	164 429.10	222 442.96
TOTAL RECETTES	5 661 291.47	5 890 478.26	1 181 833.70

4.3. Les dépenses d'investissement hors biodéchets

En 2022, les investissements porteront sur les éléments détaillés dans le tableau ci-après. Ces dépenses sont en lien avec les orientations définies dans le plan de mandature 2020-2026 et les actions proposées lors du vote de l'appel de fonds 2022 le 25 novembre 2021.

La majorité des investissements à prévoir sont en lien avec les biodéchets et le déménagement de Coved.

Ces dépenses seront réalisées sur les fonds propres du SMICTOM à l'identique des investissements faits lors de la mandature 2014 - 2020 (reprise en régie de la gestion des bacs, déchèterie semi-fixe de Champagny, remplacement de l'ensemble du parc de PAV verre, travaux d'améliorations de la déchèterie d'Etueffont...).

	Désignation travaux - acquisition	Montant estimé en €HT	Montant estimé en €TTC	Observations
Installations diverses appartenant au SMICTOM ZSV	Achat de bacs ordures ménagères (multiplication des casses sur les bacs datant de 2011 - 2012)	12 500,00 €	15 000,00 €	
	Subventions aux communes pour les PAV verre enterrés ou projets environnementaux au titre de l'année 2022	15 000,00 €	15 000,00 €	
	1 ordinateur portable pour animation	1 000,00 €	1 200,00 €	
	Tablette pour contrôle sacs de tri	3 000,00 €	3 600,00 €	
	Etudes diverses et sondage pour les constructions des zones à déchets verts et de la future déchèterie alsacienne	40 000,00 €	48 000,00 €	
	AMO construction * 2 (zone déchets verts)	30 000,00 €	36 000,00 €	
	AMO pour future déchèteries 68	37 000,00 €	44 400,00 €	
	AMO pour estimation travaux incendie déchèterie Etueffont	10 000,00 €	12 000,00 €	
	Réparation lisse bornes d'accès des 2 déchèteries	4 000,00 €	4 800,00 €	
	Travaux divers d'entretien sur les bâtiments	2 750,00 €	3 300,00 €	
	Matériel bureau et informatique (licences anti-virus et autres)	2 000,00 €	2 400,00 €	
	Refonte 5 bas de quai déchèterie d'Etueffont	25 900,00 €	31 080,00 €	prise en charge de 50 % des travaux par Coved car responsabilité dans la casse
	Réparation alerte incendie champagnay	850,00 €	1 020,00 €	
	Aménagement ancienne déchèterie / quai de transfert pour déménagement COVED	Frigo	275,00 €	330,00 €
Micro-ondes		149,00 €	178,80 €	
Meubles cuisine		248,00 €	297,60 €	
Armoire		155,25 €	186,30 €	
Barrière de sécurité (haut de quai)+ goujoins de pose		651,50 €	781,80 €	
extincteurs ancienne déchèterie		1 056,00 €	1 267,20 €	
Ajout caméra		4 484,00 €	5 380,80 €	
parking poids lourds 2		15 584,00 €	18 700,80 €	
Travaux d'électricité		12 000,00 €	14 400,00 €	
Toit amovible bungalow sacs de tri + pose		18 562,80 €	22 275,36 €	
Bungalows sanitaire et vestiaires		28 637,00 €	34 364,40 €	
Complément aire de lavage (aménagement long du bâtiment)		8 000,00 €	9 600,00 €	
Rampes accès caissons sacs de tri		5 600,00 €	6 720,00 €	
baie technique caméra protection bungalow pour karcher coved		289,00 €	346,80 €	
	1 658,00 €	1 989,60 €		
	Total (hors bidochèts)	281 349,55 €	334 619,46 €	

Suite à la délibération du 25 novembre 2021 concernant les autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022, il est obligatoire de reprendre les montants votés.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Installation Générales, Agencement, Aménagement (art 2135 fonct 812) : 5 393 € (21 575 € au budget),
- Travaux déchèterie ou quai de transfert (art. 2138 fonct 812) : 37 500 € (150 000 € au budget),
- Autres matériels et outillage (art. 2158 fonct 812) : 5 000 € (20 000 € au budget),
- Achats de matériels informatiques (art 2183 fonct 812) : 250 € (1 000 € au budget),
- Achats de Bacs OM ou PAV (art. 2188 fonct 812) : 11 669 € (46 678 € au budget).

Total : 59 812 € (soit ¼ du budget 2021 pour l'ensemble de ces articles).

4.4. Les recettes d'investissement en 2022

Elles seront composées essentiellement des éléments suivants :

- Le FCTVA (fond de compensation de la TVA),
- L'amortissement des immobilisations,
- L'excédent 2021 estimé à 1 648 692,13 euros (CA 2021 à faire confirmer par la trésorerie).

L'excédent d'investissement constitue un capital qui va permettre au SMICTOM, en fonction des futures décisions, de procéder à l'acquisition de certains équipements sans avoir recours ou de manière minimale à l'emprunt (exemples : achat bacs biodéchets,

achat bacs jaunes, développement des PAV verre enterrés, création d'une nouvelle déchèterie ...).

Des ventes d'équipements non utilisés sont également envisagées (passerelles à déchets verts).

4.5. Dépenses en lien avec la généralisation du tri à la source des biodéchets

Un programme ambitieux tant en matière d'investissement matériel, qu'en communication ou accompagnement des habitants et collectivités a été prévu pour réussir la mise en place de la généralisation du tri à la source des biodéchets (voir dossier de demande de financement PJ 19.2 pour le détail). Les actions sont prévues sur 3 ans (2022 à fin 2024), même si les achats matériels ne se feront que sur l'année 2022 (mise en œuvre opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2023).

Les dépenses 2022 en lien avec les biodéchets, seront réalisées sur les fonds propres du SMICTOM sans répercussion sur l'appel de fonds 2022 pour les CC et donc les habitants grâce à la bonne gestion de ces dernières années.

D'un point de vue financier, pour l'année 2022, les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- **Partie investissement :**

Précisions éventuelles	Coût en € HT
zone à déchets verts secteur Champagny	200 000.00 €
zone à déchets verts secteur Nord 90	200 000.00 €
Déchèterie côté Alsace - partie zone à déchets verts	188 000.00 €
176 points d'apport volontaire pour les biodéchets = PAV	454 000.00 €
176 bacs 240 litres	5 300.00 €
Bioseaux dotation initiale	37 380.00 €
TOTAL	1 084 680.00 €

- **Partie fonctionnement hors personnel :**

Précisions éventuelles	Quantité	Coût unitaire	Coût en € HTR
Animation sur le gaspillage alimentaire	3	550.00 €	1 650.00 €
Abonnement annuel Iliwap (1/3 utilisation)	1	1 860.00 €	1 860.00 €
Abonnement annuel site internet (1/3 utilisation)	1	262.00 €	786.00 €
Smictom Mag 2022 dédié aux biodéchets	1	3 500.00 €	3 500.00 €
Calendrier de collectes 2023 (avec smictom mag de déc 2022, avec information sur le passage en C.05 des Omr)	1	6 400.00 €	6 400.00 €
Opération de distribution de compost et de broyage de branchages pour les particuliers (location benne compost + prestation de broyage prestataire extérieur)	6	400.00 €	2 400.00 €
Bus pour élus (2 visites de 50 personnes)	2	400.00 €	800.00 €
2 Mailings individuels avec guide explication sur biodéchets et techniques alternatives (20 000 guides en plus) + conception graphique + mise sous pli et affranchissement	45000	0.70 €	31 500.00 €
Stickers pour couvercle poubelle de type nudge	22500	0.10 €	2 227.50 €
kakémos (brûlage à l'air libre / biodéchets / alternatives de gestion des déchets verts) - 1 de chaque par commune + installations smictom et animations	150	79.20 €	11 880.00 €
forfait conception graphique	1	2 500.00 €	2 500.00 €
Flyers format A5 sur arrivée biodéchets	15000	0.04 €	561.00 €
Flyers format A5 sur biodéchets (boilage boîte aux lettres)	15000	0.04 €	561.00 €
Affiches A1 pour communes sur arrivée biodéchets / interdiction du brûlage à l'air libre / techniques de gestion alternatives	300	2.81 €	841.50 €
Affiches A0 pour communes sur arrivée biodéchets / interdiction du brûlage à l'air libre / techniques de gestion alternatives	300	6.49 €	1 947.00 €
Marquage des PAV (176 unités) avec consignes de tri	176	78.75 €	13 860.00 €
Accompagnement par un bureau d'études pour passation de certains marchés d'acquisition	2	4 000.00 €	8 000.00 €
Campagne de caractérisation des Omr	1	6 000.00 €	6 000.00 €
Dotation annuelle en sacs kraft pour bioseau	1	111 786.00 €	111 786.00 €
Composteurs individuels pour vente au 1/3 du prix aux habitants	150	90.00 €	13 500.00 €
Subvention aux communes pour la location de broyeur à végétaux (montant annuel)	1	2 000.00 €	2 000.00 €
Adhésion réseau Compost'Plus	1	500.00 €	500.00 €
Maintenance annuelle des contrôles d'accès sur les PAV (estimation étude)	1	6 000.00 €	6 000.00 €
		Sous-total	231 060.00 €

Les charges de personnels inscrites dans le dossier de candidature à l'appel à projets de l'Ademe Bourgogne Franche-Comté et de la Région Bourgogne Franche-Comté en lien avec la généralisation du tri à la Source des biodéchets sont déjà intégrées dans les frais de personnel des chapitres précédents.

Les aides potentielles pouvant être attendues de la part de l'Ademe et de la région BFC ne sont pas intégrées dans le BP 2022 dans la mesure où ces soutiens financiers ne sont pas certains.

V – Les engagements pluriannuels

Aucun programme n'a été proposé en 2021.

Les investissements en lien avec la généralisation du tri à la source des biodéchets seront effectués en totalité sur l'année 2022.

VI - Structure et la gestion de la dette

En matière d'endettement, il n'y a plus qu'un seul emprunt en cours :

- travaux d'aménagement de la déchèterie d'Etueffont avec des annuités de 42 621.04 euros arrivant à terme fin 2030.

Emprunt	2018	2019	2020	2021	2022
Déchèterie	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €
TOTAL	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €	42 614.04 €

Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé par la mandature 2014-2020, l'ensemble des investissements étant réalisé sur fonds propres.

Sur 2022, aucun emprunt n'est envisagé.

VII - Gestion des ressources humaines

Sur 2021, aucune modification de l'effectif des agents titulaires n'a eu lieu.

Parmi ces 6 collaborateurs, certains bénéficient d'un aménagement de leur temps de travail renouvelable annuellement sur demande écrite :

- 1 bénéficie d'un temps de travail à 90 %,
- 2 bénéficient d'un temps de travail à 80 %.

Trois services civiques ont rejoint les effectifs du SMICTOM à compter du 1^{er} janvier 2021 pour des périodes allant de 6 à 8 mois Ceux-ci avaient 2 objectifs :

- créer / gérer les zones de gratuité à la déchèterie d'Etueffont,
- sensibiliser les habitants au tri sélectif en porte-à-porte.

Pour 2022, un adjoint technique stagiaire rejoindra les effectifs du SMICTOM ZSV à compter du 1^{er} mars 2022.

Afin de poursuivre la dynamique sur le tri sélectif et les zones de gratuité, un nouveau binôme de services civique sa rejoint le SMICTOM pour 8 mois à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour réussir la mise en œuvre de la généralisation du tri à la source des biodéchets, divers emplois temporaires viendront compléter l'effectif du SMICTOM :

- un binôme de service civique, pour une durée de 8 mois à compter de septembre 2022,
- 4 CDD, pour une durée de 4 mois, à compter de novembre 2022.
-

Des remplacements de personnel sont prévus en cas d'arrêt maladie ou lors des congés notamment sur la partie maintenance des bacs. Une convention de mise à disposition a été signée, à cet effet, avec le centre de gestion du Territoire de Belfort.

Des avancements de grade et des suppressions de postes existants mais non pourvus, sous réserve des avis du Comité syndical et de la Commission de réforme et Comité Médical des collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG 90 pourront être réalisés.

L'évolution des effectifs est le suivant :

Personnel	2019	2020	2021	2022
Titulaire	1 attaché 4 adjoints administratifs 1 technicien 1 adjoint technique	1 attaché 2 adjoints administratifs 1 technicien 1 adjoint technique	1 attaché 3 adjoints administratifs 1 technicien 1 adjoint technique	1 attaché 3 adjoints administratifs 1 technicien 1 adjoint technique
Stagiaire		1 adjoint administratif		1 adjoint technique
Contractuel	1 adjoint technique sur 6 semaines (remplacement congés)	1 adjoint administratif sur 3 mois (remplacement congé maternité) 1 adjoint technique sur 6 semaines (remplacement congés)	1 adjoint technique sur 6 semaines (remplacement congés)	
Autre type de contrat	1 apprenti		3 services civiques 1 apprentie	4 services civiques 4 CDD 1 apprentie

VIII - Conclusion

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité du travail effectué ces dernières années. Malgré les aléas financiers s'annonçant, il est indispensable de maintenir un service public de qualité auprès de nos usagers.

Pour les années à venir, il est important de rester vigilant en matière de gestion budgétaire. Il ne faut pas négliger l'impact d'une baisse des recettes liées au recyclage (vente des matières et soutien des éco-organismes), l'impact des baisses des tonnages d'ordures ménagères incinérées au SERTRID, l'augmentation de la TGAP d'ici 2025 sur l'incinération, le pic de la dette SERTRID qui atteindra son seuil maximal en 2029...

Ces différents items vont impacter défavorablement les budgets.

Les membres du Comité Syndical sont ainsi invités à échanger sur les orientations budgétaires 2022.
